on s'abonne :

A PARIS, Cher DONGREL et BULLIER,

> A. EWIG, Rue Talibout, 10.

lace de la Bourse, 33;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne. . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers , — 75

RESERVES SUNT FAITES

Les articles communiq és doivent être remis an bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

Ches MM. HAVAS-LAPPITE et Clo.

On s'abonne:

sont pas rendus.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contralie. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 Juin 1877.

La dissolution, croyons-nous, est chose imminente, et, dans les conseils du gouremement, on s'en préoccupe vivement. Il ya donc lieu pour le pays de compter d'une laçon absolue sur les élections générales

Reste la préparation de l'opinion publi-

Les uns, surmenés par la propagande radicale, se sont lancés à corps perdu dans les idées les plus subversives; le même courant a été suivi par les trembleurs et par ceux qui acceptent le fait accompli; les aules, par une indifférence coupable, se sont karlés des urnes, et ont ainsi assuré la vic-wire des partis de la gauche; un certain ombre enfin, mais en minorité imposante, l faut le dire, sont restés fidèles aux idées unservatrices et ont amené à la Chambre ces hommes de combat avec lesquels la majoill républicaine compte encore.

C'est cette préparation de l'opinion publique dont s'occupe activement le gouver-nement. Il faut que les conservateurs, dégoûle el intimidés jusqu'alors, marchent résoument au scrutin et viennent faire changer le rôle à cette majorité qui a depuis pluours années préparé ses votes avec une

iscipline si enviable.

Cette réaction dans l'opinion publique, retour à l'accomplissement du devoir ectoral si délaissé devra constituer la parle principale de l'œuvre gouvernementale.

C'est du côté des abstentionnistes que le souvernement devra de préférence diriger a propagande. Il y a parmi eux, outre les adifférents, des conservateurs dévoués, mais ue la force des évenements domine, et qui subissent avec une résignation coupable, endant que des efforts venus d'ailleurs ennent en fin les sauver.

Donc, an gouvernement, par l'intermédes administrateurs nouvellement ommés, à secouer les abstentionnistes. hisque le vote n'a malheureusement pas été rendu obligatoire, il faut qu'en choisissont l'époque des élections, le ministère ne leur laisse aucun prétexte, aucune excuse.

Le républicain quitte tout, travaux de ville et des champs, pour la politique; le conservateur, au contraire, est beaucoup trop économe de son temps; sa défaite est donc inévitable.

Aide-toi, le ciel t'aidera, tel est le principe vulgaire. Le Maréchal a fait le premier pas: son gouvernement travaille au bien du pays; au pays et à tous à reconnaître ses efforts par ses propres efforts, cette activité politique par sa propre activité politi-

En dehors de la question que nous traitons, il y a celle de l'union et de la discipline. Modelant leur conduite sur celle des républicains de toutes nuances, les conservateurs, s'unissant dans une même et unique pensée, celle du salut du pays, par la mise en pratique de tous les principes d'ordre social, nous ne tarderons pas à voir un revirement salutaire d'opinion qui nous ferait des recrues nouvelles, même parmi ceux des républicains modérés dégoûtés des excès de leurs amis.

Les menées souterraines des gens de la gauche ne prévaudront pas, nous en sommes assurés, contre la volonté terme et inébranlable du Maréchal de faire triompher l'ordre public.

Le concours des conservateurs du parlement actuel ne fait pas défaut au chef de l'Etat. Constitutionnels, légitimistes, bonapartistes se font mutuellement des concessions. Le ministère n'a plus qu'à agir, garanti par l'approbation de tous les conservateurs des Chambres. Quant aux hommes d'ordre du pays, c'est, au jour venu, à coups de votes qu'ils devront manifester leur confiance envers le gouvernement.

Chronique générale.

Nous recommandons aux conservateurs l'étude de la statistique suivante :

La Chambre des députés est aujourd'hui composée de 533 membres.

Sur ce total, 360 ont adhéré au manifeste

des gauches. La minorité, c'est-à-dire les droites, com-

prend 173 membres. La majorité légale étant de la moitié plus un, soit 267, il sussit d'un déplacement de 94 voix pour que les gauches se trouvent en

minorité. Avec un peu de bon vouloir seulement, ce résultat peut être obtenu. Que les abstentions diminuent de moitié, et tout est dit. En effet, il est établi par l'expérience que seuls les conservateurs s'abstiennent; qu'ils daignent cette fois se déranger pour soutenir le Maréchal contre Gambetta et les siens, et la victoire sera pour eux haut la

M. Welche, dans son allocution au conseil municipal de Lille, a déclaré que le gouvernement n'avait en vue que de sauvegarder et de consolider nos institutions constitutionnelles.

Le maire et l'adjoint de Salins et le conseil municipal de la même ville ont été suspendus pour avoir signé et fait signer une adresse aux sénateurs et aux députés des gauches dans laquelle se trouvent des expressions blessantes pour-le Maréchal.

Le Journal officiel continue à nous donner à petites doses les réformes opérées par M. le garde des sceaux dans le personnel de la magistrature.

Le dernier décret contient trois révocations : celle de M. Jouvion, avocat général à Montpellier; celle de M. Anquetil, procureur de la République à Avignon, remplacé par M. Pèlerin, qui occupait ce poste avant l'avenement du ministère Jules Simon-Martel; et celle du juge de paix de Milah (Algé-

Trois juges suppléants démissionnaires

près les tribunaux d'Aurillac, de Béthune, de Blois et de Tarascon sont remplacés par de jeunes avocats, docteurs en droit. Un substitut, M. David, du parquet de Nantes, est également démissionnaire.

Enfin, M. Bourcier, président de chambre près la cour d'Angers, ayant atteint la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Telles sont les seules remarques que nous ayons à faire sur les dernières nominations.

L'Echo universel, le journal dont M. Jules Simon est le directeur politique, pose cette

« Est-il vrai que M. Brunet, ministre de l'instruction publique, ait écrit aux préfets pour avoir des renseignements politiques sur les recteurs, inspecteurs et professeurs. »

On répond à l'Echo universel:

« Est-il vrai que M. Jules Simon, ministre de l'intérieur, ait adressé il y a deux mois aux maires une demande de renseignements politiques sur les opinions des conseillers municipaux?

L'Union publie, sous la signature de M. Mayol de Lupé, son rédacteur en chef, une déclaration importante disant :

« Il fallait que le droit des électeurs royalistes à une représentation équitable et sérieuse fut nettement établi, et que la loi du 20 novembre 1873 ne pût être modifiée ni par une nouvelle prorogation des pouvoirs du Maréchal, ni par la présidence à vie. Une déclaration loyale donne aux royalistes l'assurance qu'ils ont obtenu satisfaction. Nous aiderons le gouvernement; puisse t-il s'aider lui-même! »

Comme conséquence de la déclaration cidessus, on annonce comme très-prochaine la nomination de M. de Lareinty au ministère du commerce.

Feuilleton de l'Reho Saumurois.

LES PRÉVENTIONS

Célail avant 1840. Deux jeunes gens étaient arles devant l'hôtel de la Tête-Noire à Montaigu, andant la patache qui devait les conduire à Fon-Le plus jeune, qui élait vêtu d'une blouse de decrue par dessus laquelle se croisaient, en doulière, une gourde clissée et une boîte à her-Risalion, lenait à la main un marteau de géolosall a la control de la contro topphage fois la bonne humeur et la santé; son apagnon, au contraire, semblait chétif et bilieux; arge paire de lunettes bleues cachait ses yeux donnail à son visage blême je ne sais quoi de etillé: il portait un coslume de voyage assez élé-

ha moment où commence notre récit, il venait te à son arrival dont il se préparait à faire leclate a son atni.

Pice est de votre cousin, le colonel Leclere? De sa femme, répondit le jeune homme à fi-

gure pâle; mais elle ne laisse aucun doute, comme vous pourrez voir.

- Lisez.
- Voici:
 - Mon cher Francis,
- » Aussitôt cette lettre reçue, mettez-vous en route pour La Saulaie. Le nouveau préset de la
- » Vendée doit y passer quelques jours avec nous.
- » Vous n'ignorez point sans doute que M. de Ver-» non est frère du ministre de la justice, et que la
- » place de procureur du roi que vous sollicitez » sera immanquablement accordée à sa recommandation.
- » Venez done, et ne négligez rien pour lui » plaire; c'est un homme simple qui aime le pays
- » et ne se rappelle son autorité que lorsqu'il y a » quelque bien à faire ou quelque injustice à réparer. Il vient nous voir incognito pour se délasser
- » de la puissance en braconnant dans nos bruyè-» res.
- » Mon mari lui a déjà dit un mot de vous dans » sa dernière lettre ; mais il a répondu qu'il voulait » vous voir. Le succès dépend donc désormais de
- » la manière dont vous vous présenterez à lui, et » vous avez trop d'instruction et d'esprit pour ne » point lui paraître digne de l'emploi que vous sol-» licitez.
- » Adieu, cher Blondel, je vous attends, et je me

- » sens tout heureuse à la pensée que nous aurons » puêtre pour quelque chose dans votre réussite.
 - » Votre dévouée cousine,
 - » LUCIE LECLERC. »
- Vous voyez, mon cher Naquet, continua le futur magistrat, en repliant la lettre, que j'ai tout lieu d'espérer.
- En effet, répondit le jeune naturaliste; je ne doute point que M. de Vernon n'assure votre nomination.
- Vous dites cela bien froidement, André.
- C'est que je m'effraie des fonctions pénibles et délicates que vous allez avoir à remplir, Francis. Représentant de la morale publique, vous tiendrez dans vos mains l'honneur des individus et le repos des familles. Dans une telle position, les moindres fautes deviennent graves, et l'erreur est un crime.
- Soyez tranquille, interrompit Blondel d'un air sûr de lui-même; outre l'étude que j'ai faite des hommes, j'ai un instinct qui m'éclaire, et mes impressions me trompent rarement.
- Prenez garde, dit André en secouant la tête. ce que nous appelons une impression n'est le plus souvent qu'un jugement précipité, résultat de préjugés antérieurs. Nous prenons pour une illumination mystérieuse et subite l'inspiration de notre bonne ou mauvaise humeur; ainsi prévenus, nous ne cherchons plus que ce qui justifie notre opinion,

ayant soin d'écarter tout ce qui pourrait la contrarier, et nous arrivons laborieusement à un mensonge entouré d'apparences de preuves. Cette méthode de PROCEDER est dangereuse pour tous, mais surtout pour celui qui est appelé à faire appliquer la loi.

Blondel sourit.

- Tout dépend de l'esprit d'observation, dit-il avec assurance; une intelligence en éveil observe les moindres circonstances, tire des inductions des plus légers détails. Il en est des hommes comme des bassins géologiques que vous étudiez, mon cher Naquet; les premières couches connues on peut deviner certainement le dessous. Un procureur du roi, voyez-vous, doit scruter tous ceux qu'il voit, remarquer leurs paroles deurs mouvements et les classer comme vous le faites pour les plantes que : vous rencontrez. Un œil exercé retourne un homme comme un gant. Ce qui favorise la plupart des désordres de la société, c'est l'indifférence et l'inattention de ceux qui sont chargés d'y veiller. Voyez dans ce pays, par exemple, la plupart des chefs royalistes qui ont insurgé les paroisses n'ont point été arrêtés.
- Par la raison qu'ils se cachent.
- Que je sois nommé, et je me fais fort de les découvrir avant un mois.

La conversation des jeunes gens fut ici interrompue par l'arrivée de la patache qui devait les con-

Des ordres viennent d'être envoyés à tous les préfets pour les prier de signaler immédiatement au ministre les agissements des comités départementaux.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

On lit dans l'Union :

Les journaux s'entretiennent d'un incident qui a marqué une récente séance particulière de l'Académie française. Nous devons en dire un mot, parce qu'il fournit matière à réflexions. Il s'agissait des prix que les Quarante ont coutume de décerner; le rapport de la commission conclusit à donner une médaille de mille francs à un livre sur la Révolution de Thermidor dans lequel Robespierre est traité comme il doit l'être.

Un académicien présent à la séance a déclaré que cet ouvrage était « un abominable pamphlet » et que Robespierre y était indignement calomnié. Il a demandé que la discussion fut remise à un autre jour pour se donner le temps de préparer la défense de son effroyable client. La discussion a été close et les discussions du rapport ont été maintenues.

L'Académie a évité le scandale d'un débat contradictoire sur un sujet pareil. Mais il y avait déjà scandale. Pour peu qu'il existe encore un sentiment public, on se demandera comment se recrutent aujourd'hui les Quarante pour que la mémoire des scélérats de la Terreur puisse rencontrer parmi eux des amis. C'est la première fois que cela arrive; l'air républicain que nous respirons nous a valu cette détestable nouveauté.

Notre premier corps littéraire a fait souvent des choix médiocres; il est en décadence comme la société française elle-même, comme les œuvres de l'esprit, comme tout ce que Bossuet appelle « l'ornement du monde »; mais les convenances devraient au moins survivre au génie, et l'Académie garderait mieux ses traditions en ne s'exposant pas à trouver dans ses rangs, par des élections d'aventure, des défenseurs des plus grands coupables de notre histoire. Nous sommes partisans de la liberté des opinions, même sous la coupole de l'Institut, mais Robespierre, couvert du sang de tant de victimes, s'est mis, par ses crimes, en dehors des opinions : il n'est que le condamné de la conscience humaine.

Pour l'élection d'un académicien au fauteuil vacant de M. Autran, voici comment on croit que les voix se sont réparties au troisième tour.

Pour M. Victorien Sardou:

MM. Adolphe Thiers, Auguste Mignet, Ernest Legouvé, Emile Augier, Jules Sandeau, Octave Feuillet, Camille Doucet, Claude Bernard, Emile Ollivier, Désiré Nisard, Alexandre Dumas, John Lemoine, Gaston Boissier, Sylvestre de Sacy, Jules Favre, Emile Littre, Jules Simon, Victor Hugo et Charles Blanc. — Total: 49.

Pour M. le duc d'Audiffret-Pasquier : MM. le duc Paul de Noailles, Camille Rousset, comte de Falloux, Victor de Laprade, comte d'Haussonville, Dufaure, Cuvillier-Fleury, comte de Champagny, duc d'Aumale, de Loménie, Mézières, Xavier Marmier, J.-B. Dumas, duc de Broglie, Viel-Castel, Caro, Saint-René Taillandier.— Total: 47.

Pour M. Leconte-Delisle: M. Auguste Barbier. — Total: 1.

Au second tour, M. Leconte-Delisle avait eu les voix de MM. Victor Bugo et Auguste Barbier. Ce dernier est resté seul fidèle à M. Leconte-Delisle jusqu'à la fin de l'élec-

La nomination de M. Sardou porte à quarante, chiffre traditionnel, le nombre des académiciens vivants. Il y avait longtemps que l'illustre assemblée ne s'était trouvée au grand complet.

Guerre d'Orient.

Bucharest, 8 juin, soir. Un pont de bateaux a été jeté aujourd'hui pour passer le Danube vers Giurgewo.

Malgré la canonnade des batteries turques, l'opération a pu être menée à bonne

Une rencontre décisive entre les Monténégrins et les Turcs sur la Duga est regardée comme imminente.

Tiflis, 9 juin. Il n'est point exact que l'armée persane s'organise sur le même pied que l'armée russe.

L'influence de la Russie prend de grandes proportions en Arménie; on parle même de nombreuses manifestations en faveur de l'annexion russe.

Grande victoire des Russes à la suite de laquelle leur armée occupe Olti.

Alexandrie, 10 juin. Quatre navires de guerre turcs viennent d'arriver. Ils escorteront le contingent mis par le khédive à la disposition du sultan.

Bucharest, 40 juin.

La crue du Danube diminue rapidement. A la suite de l'entrevue du prince Charles avec le czar, la dissolution des milices roumaines a été décidée. Le licenciement aura lieu immédiatement. La classe de 1877, dont la révision commence le 48 juin, sera appelée au commencement de juillet.

Raguse, 9 juin, soir. Les Monténégrins ont, par des considérations stratégiques, abandonné les défilés de la Duga et sont concentrés près du fort de Présiejka où une bataille est imminente.

Dans le dernier combat de Spontz, les Turcs, attaqués sur le flanc gauche par Botzo Petrovits, ont perdu 1,000 hommes, dont 60 officiers.

En Asie, les Russes avancent lentement, mais ils avancent toujours. Le général Tergukosson, a la gauche de leur armée, s'est emparé de la ville de Karakilissa, sur la route de Bayezid à Erzeroum, à peu de distance de Troprah-Kalé, où Mouktar-Pacha avait, il y a quelques jours encore, son quartier général. C'est la continuation du grand mouvement concentrique qu'opère l'armée russe avec ses deux ailes.

Les dépêches de Constantinople prétendent que Kars n'est pas investi. Mais il nous paraît impossible que les Russes aient dépassé cette ville de quatre-vingts kilomètres sans la bloquer, et assurer ainsi la liberté de lears mouvements.

D'ailleurs, les dépêches russes annoncent que les préparatifs du siège sont commencés et qu'un fort avancé a déjà été pris.

La preuve que Kars est bloquée, c'est qu'il n'en arrive aucune nouvelle à Constan-

tinople. Cette place est considérée comme étant de premier ordre, et parsaitement sortifiée. Les Russes auront donc quelque peine à l'emporter d'assaut.

Mais, si l'on en croit les correspondances de quelques journaux anglais, les Turcs, avec leur incurie habituelle, n'auraient pas suffisamment approvisionné la ville. La campagne s'ouvre à peine et déjà la population et la garnison seraient rationnées. Si le fait est vrai, la famine peut donc d'un jour à l'autre obliger le commandant à livrer la place à l'armée russe.

Etranger.

ASSASSINAT DU PRÉSIDENT DU PARAGUAY ET DE SON FRÈRE.

On écrit de l'Assomption, le 25 avril, à l'Agence Havas :

« Vous aurez appris télégraphiquement la nouvelle de l'assassinat du président et du vice-président du Paraguay.

» Voici les détails de ce sanglant événe-

» Le 12 de ce mois, à 10 heures du matin, le président Gill sortait de chez lui pour se rendre au palais du gouvernement, accompagné, comme d'ordinaire, par plusieurs aides de camp. Comme il arrivait dans la rue Villa-Rica, il se trouvo sur le trottoir en face du commandant Molas qui sortait du nº 5, ayant dans la main une ca-

» Molas tira à brûle pourpoint sur le général Gill qui tomba mort, le cœur percé d'une balle.

» Les aides de camp du président attaquèrent Molas, et celui-ci en se défendant blessa deux de ses adversaires. Au milieu de la lutte et attirés par la détonation de la carabine, accoururent plusieurs soldats de la police. Ces faits se sont passés à 50 mètres de leur caserne. Ils approchèrent de Molas, lui portèrent un coup de sabre sur la tête; et sans doute ils l'auraient lué si le colonel Goiburu, compagnon de Molas, n'était pas venu à son secours; Molas et Goiburu purent se débarrasser de leurs assaillants qui se multipliaient, et se sauver à cheval.

» En sortant de la ville, il rencontrèrent dans les faubourgs le général Emilio Gill,

frère du président. Le colonel Goibute le coups de nistelle le sur lui plusieurs coups de pistolet. Les partisans qui enia. Gill fut tué. Les partisans qui suivaient la set Goiburu dépouillèrent le corps du méral Gill, lui coupèrent l'oreille gauch notal Gill, lui coupèrent l'oreille gauch nait au gouvernement, car ici tous partenant à l'Etat ont l'oraines de nait au gouvernant à l'Etat ont l'oreille gare

» Les dépouilles des deux frères on le milieu de milieu de milieu de le milieu de l transportées chez eux au milieu de la de

» Le 14 a eu lieu la cérémonie religie pour l'enterrement des deux victimes.

Chronique Locale et de l'Ones

Saumur.

Le second dimanche de la Fêle-Dien favorisé par un temps magnifique; an chaque paroisse a-t-elle pu donner à apprende solonner cession la plus grande solennité.

Comme toujours, les rues étaient n ment décorées, et dans divers quartien pouvait admirer des reposoirs dont penis être fiers les fidèles qui leur ont donnés leurs soins.

La procession de Saint-Nicolas a pur année modifier son itinéraire. Par la Courcouronne, la rue des Bouchers ella de Lorraine, elle s'est rendue à l'insilo Saint-Louis, qui était splendidement per sée. Toute la procession s'est rangée dans cour d'honneur et a reçu la bénédicion pied d'un autel qui se détachait admini ment en avant de la façade principale.

Le soir, suivant l'usage, les diverses roisses, réunies à Saint-Pierre, se sonle dues, toutes bannières déployées, à M Dame des Ardilliers. Nous avons raren vu une affluence plus considérable. In la ville était sur pied, témoignant, par attitude pieuse et son silence, de sa foi di son respect pour la religion.

AVIS ADMINISTRATIF.

nier

Sau

8º C1

pour

pour M

pour

Loire

au co

Vaux

mois

Tour

tuelle

Point

ment

appe]

Vrain

la pê

Partir

rivièr

cours

loutef

du 49 du po Qu 15 du

il est

gins id

30

pareil des no ne po passe 4

40

Ordre de la place.

Le tir des landes est mis à la disposi de la compagnie du 66° de ligne, les la et les jeudis.

Le matin, de 5 heures à 10 heures. L'après-midi, de midi à 5 heures.

Les autres jours de la semaine, le disse che excepté, il est mis à la disposition l'Ecole de cavalerie, aux mêmes heures. Saumur, le 9 juin 1877.

Le Lieutenant Colonel, major de la garni JACQUEMIN.

Pour copie conforme, Le Maire de Saumur, LEON

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Avis aux réservistes de la classe de 1867, hommes de la classe de 1871 renvoys leurs foyers le 10 novembre 1876.

Les réservistes de la classe de 1807, subdivision de Tours, qui auront droil

duire à Fontenay.

Le postillon portait le petit chapeau, la veste brune et le pantalon rayé, costume si bien connu dans les guerres des bleus contre les brigands. Il examina les deux voyageurs avec cette attention prudente et silencieuse particulière aux paysans vendéens.

- A quelle heure arriverons-nous ce soir ? demanda Blondel.
- A quelle heure, répéta le paysan... Ca dépend, not'bourgeois; pour aller vite il faut, comme on dit, de belles routes et de bons chevaux.
- Mais nous arriverons au moins avant la nuit? - Je ne dis pas non; maintenant les jours sont
- longs... quand il ne fait pas de brouillard.
- Sommes-nous les seuls voyageurs?
- Ne vous inquiétez pas, la voiture est grande. En parlant ainsi, le postillon abattait le tablier de cuir qui fermait la patache; les deux jeunes gens y montèrent.
- Prenez les meilleures places, dit-il; sur le devant vous aurez de l'air et vous verrez le pays; je reviens de suite.
- Et retenant le cheval qui se préparait à partir :
- Arrière, pataud, s'écria-t-il; arrière, mauvais bandit; tu veux de l'avoine de Montargis, rosse; altends, attends, je vais chercher mon fouet.
- Il releva le tablier, y accrocha les rênes et rentra à l'auberge. Blondel le regarda aller.

- Avez-vous remarqué cet homme? demanda-til en se retournant vers son compagnon.
- Je gagerais qu'il faisait partie des bandes insurgées?
 - Qui vous fait penser ?...
- Ses manières, son costume, le soin avec lequel il a évité de répondre à toutes nos questions et le nom de pataud (1) qu'il a donné à son cheval. Naquet éclata de rire.
- Sur mon ame, Francis, il ne fait pas bon vous rencontrer, dit-il; vous avez la passion de votre état, et vous herborisez les crimes comme moi les fleurs des champs.

Dans ce moment le postillon reparut.

- En route, cria-t-il à son cheval.
- Et, s'élançant sur le siège, il partit au grand trot. Ils venaient de dépasser les faubourgs de Montaigu, lorsqu'un voyageur, assis au bord du chemin, se leva et fit signe au paysan ; celui-ci arrêta brusquement son cheval.
- Eh! not'maître, je vous cherchais, dit-il en descendant de son siége.
- Et moi je t'attendais, mon gars; tu es en retard.
- Possible; mais il m'a fallu porter vos lettres
- (1) C'était ainsi que les paysans appelaient les bleus pendant les guerres de la Vendée.

à leur adresse. Vous ne craignez pas d'ailleurs, je pense, de voyager à la brune?

- Au contraire, je fuis le chaud.
- Il y en a plus d'un de votre goût dans ce pays, dit le paysan avec un clignement d'yeux significatif; mais soyez calme, nous allons rattraper le temps perdu.
 - A la bonne heurc.

Tout en parlant, le nouveau venu s'était approché de la patache, et après avoir salué les deux jeunes gens, s'était placé sur le dernier banc, en déclarant que le soleil l'incommodait. Blondel fut frappé de cette circonstance, et se mit à l'observer avec attention.

C'était un homme d'environ quarante ans, à l'œil intelligent et à la tournure distinguée. Il était vêtu en chasseur; mais ses guêtres et ses gants de fine peau de daim, sa gibecière artistement tressée, révélaient des habitudes d'une élégance particulière. La marche qu'il venait de faire sous le soleil l'avait sans doute fatigué, car à peine fut-il placé au fond de la patache qu'il se rejeta dans le coin le plus reculé, rabattit sa casquette sur ses yeux, et parut s'endormir.

Francis en profita pour se pencher vers le pay-

- Vous ne nous aviez point parlé de ce nouveau compagnon de voyage, dit-il à demi-voix et de manière à ne pas être entendu de l'étranger.

— Trouvez-vous qu'il vous manque de la demanda le postillon en riant.

- Je ne dis point cela.
- Il n'y a pas d'affront d'ailleurs, el rolls voir que c'est un boargeois comme rous, d mise cossue encore.
- Vous le connaissez?
- Pour l'avoir vu hier à la Tête-Noire, et donné des commissions.
- Mais vous savez son nom? - Est ce que je sais le vôtre, done? le

des gens, et non pas des noms. A ces mots, le cocher, qui semblai les questions de Francis, se mit à foueller se

en sifflant. Il y eut un assez long silence. Il fut interrompu tout à coup par light demanda le nom d'un village dont il apent

clocher à gauche du chemin. - Les Herbiers, répondit l'inconnu. - Juste! dit le postillon; un joli endrais

- mon parrain qui est maire.
- Le père Lariot.
- -Ah! vous le connaissez? - Un Bleu, comme on dit dans le pass.

l'inconnu en souriant.

(La suite au prochait et

passage dans l'armée territoriale le 30 juin passage de prévenus qu'ils devront, à partir du 10 juin prochain et jusqu'au 24 du même mois, déposer leur livret individuel à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence.

ivaient l

orps du

ral apparla

eille gauch

de la do

ie religie

limes.

1'01169

le-Dieu a/

ner à sa p

étaient né

quartiers

dont peuv

it donné la

las a pu 🕅

Par la

hers et lan

à l'institut

ment pa

ingée dans

énédiction

it admirable

cipale,

diverses a

, se sonir

ées, à No

ons rarem

erable. It

nant, park

e sa foi el

ace.

a disposi

ie, les h

heures.

ne, le dim

Isposilio

heures.

le la garn

DEMIN.

ur, LECOL

RB.

1867,

et vous P

ures.

Ces livrels seront adressés au Bureau de recrutement pour y établir le certificat de passage dans l'armée territoriale (page 61), ninsi qu'un nouvel ordre de route.

Les livrets seront rendus aux intéressés

par l'intermédiaire de la gendarmerie. Les hommes de la classe de 1871, de la subdivision de Tours, renvoyés dans leurs foyers par anticipation le 10 novembre 1876. devront également, et aux dates indiquées cidessus, remettre leur livret à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence, afin de permettre au recrutement de modifier le certifical de passage dans la réserve de l'armée active (page 57).

Les hommes de ces diverses catégories. qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis, seraient passibles de poursuites et des peines édictées par la loi.

A Tours, le 5 juin 1877. Par ordre du général commandant le 9° corps

Le Commandant de recrutement.

Nous avons recu ce matin, après la mise en page de notre journal, une lettre de M. le Maire de Saumur, à propos d'un article de l'Echo Saumurois, laquelle doit être livrée à la publicité dans une autre feuille (??). Nous reviendrons demain sur cette missive.

L'industrie saumuroise a tenu une belle place à l'Exposition d'Angers. Nous sommes heureux d'enregistrer les noms de nos concitoyens que nous trouvons dans la liste des récompenses :

3º CLASSE. - Machines à vapeur, machines diverses, métiers et outils.

Médaille de vermeil : M. Bignon, de Saumur, pour ses pompes à soutirer et ses appareils de caves.

Médaille d'argent : MM. Chevreau et Menier, pour leur couverture à crochet.

7º CLASSE. - Produits chimiques et de pharmacie, couleurs, vernis, teintures, etc.

Médaille de bronze: M. Pasquier, de Saumur, pour son encre et son noir à sa-

8º Classe. - Substances alimentaires, confiserie, condiments, liqueurs, etc. Médaille d'argent : MM. E. Thoreau et fils,

pour leurs vins de Champagne.

9º CLASSE. - Lingerie, broderies, vêtements, confections, etc.

Médaille de bronze : M. Bidault-Roussel, pour sa fabrique de chemises. Mention honorable: M. Muray, Alphonse,

pour ses chemises et gilets de ffanelle.

On lit dans l'Indépendant de l'Indre-et-

« D'après une information qui vient de nous être donnée, un décret aurait été porté au conseil d'Etat par M. le ministre des travaux publics ouvrant un crédit de sept cent mille francs, soit deux cent mille francs par mois, pour les travaux du chemin de fer de Tours à Montluçon.

C'est le double de ce qu'on dépense acluellement, et l'on peut voir par là qu'au Point de vue des intérêts de l'arrondissement de Loches, ce que l'Union libérale a appelé la « catastrophe du 16 mai » n'a vraiment rien de bien alarmant. »

PECHE FLUVIALE.

Le préfet de Maine-et-Loire rappelle que la pêche de tous les poissons est permise à parlir du 46 juin courant, dans les fleuves, rivières, canaux navigables ou flottables, cours d'eau du département, à l'exception du le le parties réservées par le décret du 12 janvier 4875, pour la reproduction

Qu'aux termes des articles 9, 43, 44 et 15 du décret réglementaire du 10 août 1875, il est interdit :

1º D'employer à la pêche des filets ou engins de calégories différentes ;

30 De se servir de lacets ou collets; 3º D'établir dans les cours d'eau des appareils destinés à rassembler le poisson dans des nones des noues, boires, fossés ou mares d'où il ne pourrait sortir, ou de le contraindre à passer par une issue garnie de piéges;

la l'accoler aux écluses, barrages, chutes

coursiers d'u-

paturelles, pertuis, vannages, coursiers d'u-

sines ou échelles à poissons, des nasses, paniers et filets à demeure; de pêcher avec tout autre engin que la ligne flottante tenue à la main dans l'intérieur des écluses, barrages, pertuis, vannages, coursiers d'usines ou échelles à poissons, ainsi qu'à une distance de 30 mètres en amont et en avat de

De pêcher à la main, de troubler l'eau et de fouiller au moyen de perches sous les racines ou autres retraites fréquentées par le poisson; de se servir d'armes à feu, de poudre de mine, de dynamite ou de toute autre substance explosible;

5° Que sont également prohibés les chaînes, cliquettes, dards, fouanes, fourches, harpons, tridents, bouilles, rabots, tresselles, tramails, tambours, raffles, gonneaux, bâches, trubles, louettes, lignes dormantes, lignes de fond, bricoles et cordeaux dont les hameçons seront plus petits que le nº 6 renforce du commerce (sept millimètres d'ouverture sur vingt millimètres de longueur);

Que la ligne slottante, permise par l'article 5 de la loi du 15 avril 1829, doit être munie d'un flotteur ou liége en plume, tenue constamment à la main, armée d'un hameçon de quatre millimètres d'ouverture sur treize millimètres de longueur (n° 9 simple du commerce), munie d'un plomb placé audessus de l'hameçon et pesant au plus un demi-gramme et appâtée avec des mouches naturelles ou artificielles, des sauterelles ou des vers, à l'exception de tout poisson vif ou mort.

Angers, le 1er juin 1877. Le Prefet, Baron F. DE REINACH.

La pêche sera ouverte dans quelques jours ; à vrai dire, si on avait voulu en juger par les étalages des poissonniers, on ne se fût jamais douté qu'elle était close depuis deux mois. Toutes les variétés de nos poissons d'eau douce y étaient quotidiennement très-largement représentées, et les écrevisses s'y sont montrées en une telle abondance que leurs prix, ordinairement assez élevés, devenaient accessibles à toutes les bourses. Or, si les premiers avaient été pêchés en plein frai, il n'était pas, parmi les dernières, une seule femelle qui ne fût chargée d'œufs. Plus d'une fois, nous avons dit combien il nous paraissait déplorable de voir les ordonnances les plus sages, les mieux conformes à l'intérêt public, si effrontément éludées. Mieux vaudrait cent fois se passer de réglementation que de décréter des arrêtés destinés à figurer autant de lettres mortes; ce serait toujours du papier d'épargné. Les quelques douzaines de procès verbaux empochés par les naifs qui ont trop compté sur la réputation d'innocence de la pêche à la ligne, ne repeupleront pas du tout nos rivières, et c'est une détestable leçon pour nos populations que cet exemple de la facilité avec laquelle, avec un peu d'adresse et d'audace, on peut passer à travers les mailles de la loi. Mieux vaudrait laisser la pêche ouverte en tout temps jusqu'à ce que la clôture cut la prohibition du colportage pour corollaire et aussi jusqu'à ce que l'on fût en mesure de contraindre les usiniers qui se gênent si peu pour empester les eaux des résidus de leurs fabriques à une stricte observation des règlements.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS. Affaire du Travailleur. — Outrage au Maréchal-

Président de la République. La poursuite intentée au journal le Travailleur, d'Angers, est venue vendredi.

M. Pierre Dubreil, gérant, et MM. E. Fouré et Descotis, imprimeurs, sont cités. sous l'inculpation de délit d'outrage à la personne du Maréchal-Président de la République, délit relevé dans le numéro du 24 mai.

A l'appel de la cause, personne ne se présente. Le tribunal donne défaut et déclare qu'il sera passé outre aux débats.

M. de Tarlé, substitut du procureur de la République, a la parole pour exposer l'affaire. Il donne lecture de l'article incriminé, qui est intitulé 24-46 mai, et en fait ressortir le caractère outrageant pour la personne du

Examinant ensuite la condition des prévenus, M. le substitut constate que tous ont déjà été condamnés. Sous tous les ministères, dit-il, le Travailleur a été poursuivi et condamné; sous M. Thiers, sous M. Dufaure, sous M. de Marcère, la justice a dû prononcer contre lui des peines sévères. Le jury de Maine-et-Loire, ayant à le juger, comme le tribunal correctionnel l'a déclaré coupable sans circonstances attenuantes.

Sans doute, le tribunal n'a devant lui que le gérant, puisque l'auteur ou les auteurs de l'article ont eu la prudence de ne pas signer; toutefois, il ne doit pas hésiter à condamner avec toute la rigueur que la loi permet. Dubreil, inculpé de participation à la Marianne, déjà condamné plusieurs fois comme gérant du Travailleur, a été suffisamment averti. Teinturier de son état et, en ce moment même, malgré ses précédents, pourvu des fonctions de surveillant à l'Exposition industrielle et artistique d'Angers, il est possible qu'il ne lise pas les articles dont il endosse la responsabilité; mais il appartient au tribunal de mettre fin à ce commerce scandaleux d'un homme qui loue sa personne et son nom pour servir d'éditeur responsable à l'outrage et au mensonge.

En conséquence, M. le substitut requiert contre Dubreil une condamnation personnelle très-rigoureuse, et, contre les trois prévenus, une amende très lourde qui puisse toucher le journal et ceux qui sont vraiment responsables du délit.

Après avoir entendu ce réquisitoire, d'une logique très-ferme et très-nette, le tribunal a remis à l'audience du lendemain samedi pour prononcer son jugement.

Samedi, le gérant Dubreil a été condamné à deux mois de prison et 1,000 francs d'amende, les imprimeurs Fouré et Descotis chacun à 100 francs.

Le jugement devra être inséré par le Travailleur, dans les huit jours qui suivront celui où la sentence sera devenue définitive.

Pour les articles non signés : P. Goder.

Publications de mariage.

Louis Brunet, gagiste, d'Azay-le-Rideau, et Valentine-Théoteste-Honorine Pellerin, gagiste, de Saumur.

Alexandre Lecloux, domestique, de Saint-Cyr-en-Bourg, et Caroline Chevalier, domestique, de Saumur.

Jean-Léon Fisson, domestique, de Lué, et Célestine Sigogne, domestique, de Sau-

Charles Mallet, lieutenant sous-écuyer à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Marie Champneuf, sans profession, de Vernantes.

Pierre-Louis Salesse, serrurier, de Bordeaux, et Ernestine Pasquier, couturière, de

Jean Carsuzon, tailleur d'habits, et Françoise-Renée Robineau, sans profession, tous deux de Saumur.

État civil de la ville de Saumur Du 1er au 31 mai 1877.

Le 2. — Marceline-Adrienne Gasté, rue Saint-Jean. — Emmanuel-Charles-Eugène Damiot, rue de la Tonnelle.

Le 4. — Louis Bourdilleau, rue de la Visitation.

Le 5. - Blanche-Marguerite Hérault, rue Nationale. Le 6. - Emilie Frouin, rue Saint-Nico-

las. — Jules-Félix Baranger, Grand'rue. — Eugénie-Marie Lambert, à l'Hospice. Le 8. — Léonie-Angèle Normandine, rue

Brault. - Anne Péron, à l'Hospice. - Lucien Baugé, rue de la Croix-Verte.

Le 41. - Juliette-Joséphine Rousseau, rue du Temple. Le 12. Louis-Jean-Adrien Gauthier, rue

Saint-Nicolas. - Léon-Hippolyte Fanal, rue du Petit-Pré.

Le 14. - Octave-Emile Lefranc, place des Récollets. - Ernestine - Louise Magnin, Grand'rue.

Le 45. - Victor-Jules Brouard, rue de Poitiers. - Jeanne-Marie-Louise Arnold, place Saint-Nicolas.

Le 46. — Claire-Victorine-Sophie Rougé,

rue des Capucins. Le 18. - Marie-Léontine Pradas, Grand'-

Le 20. - Eugène-Edouard Renaud, rue Duplessis-Mornay.

Le 21. - André-Eugène Claveau, rue Saint-Nicolas.

Le 23. — Marthe-Arsène Martini, rue de Le 28. - Ernest-Gustave-Félix Gouby,

rue Haute-Saint-Pierre. Le 30. - James-Adrien-Louis Poupart,

rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Marguerite-Louise-Madeleine Andrey, quai de Limoges.

Le 31. — Jules Chevret, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 8. — Henri-Théodore Gendron, employé de commerce, a épousé Adrienne-Anatoline-Marie Chereau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 45. — Joseph-Auguste-Fortuné-Marie Bonamy, capitaine au 88° de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, de Nantes, a épousé Zélie Ratouis, sans profession, de Saumur.

Le 49. - Joseph Desessard, propriétaire, de Bagneux (veuf), a épousé Adélaïde-Perrine Lauriou, sans profession (veuve), de

Le 24. — Julien-Pierre-François Leroux, menuisier, de Tours, a épousé Marie-Louise Hattingen, sans profession, de Saumur. -Prosper-Charles Béatrix, charron, a épousé Eugenie Masse, couturière, tous deux de Saumur.

Le 28. - Edouard Mérigard, employé de commerce, a épousé Emilie Pommerais, couturière, tous deux de Saumur.--Joseph-Antoine Hubert, cocher, a épousé Marie-Charlotte Bouché, sans profession, tous deux de Saumur. - Auguste-Louis-François, Armide, camionneur (veuf), a épousé Emilie Gabillé, lingère (veuve), tous deux de

Le 29. — Ferdinand Duval, tonnelier, a épousé Clémence-Marie Bougreau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 30. - Joseph-Jean-Baptiste Pomian, plombier, a épousé Céline-Anne Lambert, chapeletière, tous deux de Saumur.

DECÈS.

Le 2. — Joséphine Reneau, sans profession, 57 ans, veuve Clément Bouché, rue des Capucins.

Le 3. - Ernest-Elie Remy, clerc de notaire, 58 ans, Grand'rue.

Le 5. - Louise Mercier, rentière, 93 ans, veuve Nicolas Chenuau, ancienne route d'Angers. - Pierre Lallement, employé de chemin de fer, 33 ans, rue de Poitiers.

Le 6. — Emilie Bredèche, 3 ans 4/2, quai de Limoges. - Henri-Marie Derouet, serrurier, 26 ans, rue Haute-Saint-Pierre. Le 9. - Etienne Dhumeur, journalier,

73 ans, à l'Hospice. — Charles Mayet, plâtrier, 48 ans, à l'Hospice.

Le 40. — Marguerite Harpaille, sans profession, 70 ans, veuve Louis Tourneux, rue de la Basse-Ile.

Le 12. — Adèle Goblet, couturière, 26 ans, épouse Henri Lansade, rue Haute-Saint-Pierre. — Constance Peigney, 5 mois, rue Nationale. Le 44. - Louis Assier, journalier, 68 ans,

à l'Hospice. - Gaston-Eugène Rançon, 2 mois, rue Dacier. - François Charruault, cultivateur, à l'Hospice. Le 45. -

Augustine Davin, 5 mois, rue de la Visitation. — Armand-Paul Archelais, 40 mois, rue de l'Abattoir.

Le 17. — Cécile Bassereau, rentière, 94 ans, veuve Antoine Piquet, rue de la Maremaillette.

Le 49. — Claude Audran, employé, 55 ans, à l'Hospice.

Le 20. - Michel Person, terrassier, 54 ans, à l'Hospice.

Le 22. - Joséphine Gourdineau, 6 ans, rue de la Visitation. - Pierre-Julien Septier, cultivateur, 77 ans, au Petit-Puy. - Marguerite-Antonine Treille, 4 mois, rue des Bouchers.

Le 25. — Mathurin Colineaux, soldat au 66° de ligne, à l'Hospice.

Le 27. — François-Louis Hamon, aubergiste, 53 ans, rue Saint-Nicolas. - Louis-Jean-Adrien Gauthier, 45 jours, rue de la Chouetterie. — Léonie-Angèle Normandine, 20 jours, rue Brault. - Marie-Anne Bichon, sans profession, 82 ans, veuve Jacques Poirier, à l'Hospice. — Jean-Baptiste Razin, propriétaire, 70 ans, rue des Mou-

Le 20. - Emilie Frouin, 20 jours, rue Saint-Nicolas.

Le 29. — Inconnu, porté mort à l'Hos-

Le 30. — Clarisse-Louise Pironneau, 45 jours, montée du Fort.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Lassecteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique. efficace, facile à prendre, les Pilules écossaises de Cauvin se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez les contrefaçons. N'acceptez que nos boîtes en ferblane, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTE A TOUS rendue sans mede-cine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appètit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-enterites, gastralgies, constipations, hémorroides, glaires, flatuosiles, ballounement, palpitations, diarrhee, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et faoid,

toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, eruption, abcès, ulcèrations, mélancolie, nervosité, épuisement, deperissement, rhumatisme, goutte, flèvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, echauffement, hystérie, névralgie, épilépsie, paralysie, les acci-dents du retour de l'âgé, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que foute irritation et topte odeur fievreuse en se tevant, ou après certains plats compromettants : oignous, all, etc., où boissons alcooliques, mênie après le tabac; faiblesses, sucurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement preferable au tait, à la panade et à la nomirice, elle est, pour élever les cufants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermit les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflees. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuari, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure Nº 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'ayez fait. La Revalescière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 aux, d'une maladie épouvantable de vingt ans. - J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'es-

tomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué: la Revalescière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETY, rue du Balai, 11. Cure nº 62,476

Sainte-Romaine-des-lles [Saone-el-Loire]. Monsieur, - Dieu soit beni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de sonffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et J. Comparet, curé. de sueurs nocturnes.

Certificat Nº 69,749.

Hydropisie, rétention. - Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse LANGEVIN, curé. la mélancolie.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en me decines. En la î es : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. - Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odear fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boites de 4, 7 et 60 francs. - La Revalescière chocolatée rend l'appetit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus enerves. En boîtes de 12 tasses. 2 fr. 25 c.; de 24 tasses. 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. - Envoi contre bou de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

yanille, Z. ir. 40 c., degele des germes et delon irritant, il est plus agréable, plus digegle et delon tif, sans échauffer. Il reste liquide dans la late preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolai s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécule indige Depôta Saumut, Grester, Common, Pue Saint, Jean; M. Gondrand, rue d'Orléans; M. Breson, successeur de M. Texier; M. Normanding, mest. successeur de bi. Inapan, et l'images, et partou hons pharmaciens et épiciers. chez les bons pharmaciens et épiciers Chez les bons pharmacients epiciers. Du Banny et C., 26, place Venilôme, et 8, rue Gasti

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Arrivées à Poitiers: 10 h. 30 m. matin. 4 - 30 - soir.
9 - 7 - soir. 11 - 41 - Arrivées à Saumur
9 h. 40 m. matin. 3 - 10 - soir. 7 - 39 -

Tous ces trains sont omnibus.

21

40

44.

Ξ

P. GODET, proprietaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877); DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. s neures 8 minutes du matin, express-posts,

DEPARTS BE SAUMUR VERS TOURS. 3 houres 26 minutes du matin, direct-mitte,

I.etraind'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 461.

					-				-			-							
Valours an comptant.	Dernier cours.		Hau		Bai	se.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Balase.		Valeurs au comptant.	Derni		Hauss	e I	Baisse.
3 %	69 98	75	B.	1.5			Credit Foncier, act. 5007. 250 p.	607	50	2	50	p i		Canal de Suez	670 436	a VS	7 5	0	p
4 1/9 °/	104	50		20		23	Soc. gén. de Crédit industrial et comm., 135 fr. p.	640))	a	·»			Société autrichienne.	461	25	1 2	5	
Obligations du Trèsor, t. payé.	490				5	D)	Credit Mobilier	132	50	2	50			OBLIGATIONS.					
Dèp. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris, oblig. 1855-1860	481	•					Crédit foncier d'Autriche Charentes, 500 fr. t. p	467 222	50	9	50	Α.		OBLIGATIONS.					
1865, 4 %	513				5		Est	590	25	1	52	'n		Orléans	831			•	
- 1869, 3°/	378	D		p	1		Paris-Lyon-Méditerrance	993	75	3 0-		3		Paris-Lyon-Méditerranée	334	50			10
- 1871, 3 %	369			11.3	a		Midi	775	D	5	ע			Est	316	75		. 1	
— 1875, 4°/	477	0		n	2		Nord	1285			50		- 5	Nord	315	13	- 115		
— 1876, 4 °/	471		0	10	2	50	Orléans	1020	D			, 10		Midi.	324	75		. 1	2
anque de France	3080	. 0	3		4		Vendés FOOT 1 2	.03.0			-		,	Charentes	235			0	p
comptoir d'escompte	650	D			'n	,	Vendée, 500 fr. t. p	1245) i		7.0	10		Vendée	144			10	
redit Foncier colonial, 300 fr.			0			n	C. gén. Transatiantique	400	D.		1/41	1		Canal de Suez	528	75	g q		10

Tribunal de commerce de Saumur.

PAILLITE COULON.

Avis (article 462 du Code de commerce).

M. Maubert, expert-comptable à Saumur, a été maintenu dans ses fonctions de syndic de la faillite Coulon, Louis, marchand de beurre et d'œufs, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, par jugement du 28 mai 1877.

(322)

Le greffier, L. Bonneau.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE COULON.

Les créanciers de la faillite du sieur Coulon, Louis, marchand de beurre et d'œufs, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux de nouveau prévenus que la vérifica-tion des créances de cette faillite aura lieu le mardi 19 juin 1877, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

(323)

Le greffier, L. Bonneau.

Etude de Mo LAUMONIER, notaire à Saumur.

AVENDRE **PROPRIÉTÉ**

Au canton des Boispins, commune de Saint-Hilaire-Saint Florent,

Comprenant: 2 hectares 25 ares de vigne en plein rapport et 1 hectare 11 ares de terre, avec maison, servitudes, écurie en construction, cour, jardin, caves avec pressoir.

Le tout joint au midi et au couchant des chemins, au levant Mme de la Frégeolière, au nord Daviau, Bourgeon,

S'adresser à Me Laumonien, notaire.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Située au Port, commune de Vivy, Avec 11 ares de jardin enfermés de murs, avec espaliers. Belle pêche sur l'Authion.

S'adresser à M. Jousselin, pro-priétaire-expert à Vivy. (325)

A LOUER UNE JOLIE MAISON

Occupée par le commandant Dutilh. S'adresser rue du Pavillon, 5.

ROB **BOYVEAU-LAFFECTEUR** Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à uniter la nature, c'est-à-dire à fayoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces der-niers le Rob Boyveau-Laffecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facile-ment supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Lassecteur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commences aux caux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boy-veau-Laffecteur, à Paris, rue Richer, 12 Dans toutes les Pharmacies.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes. écoulements anciens ou récents des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. - Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. - Saveur agréable. -Pas de constipation ni d'action sur les dents - Il contient les éléments principaux du sang et des os. - Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. - Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D' BONTIUS Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inossensif, évacuant a bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. - Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVR JT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygienique, infaillible et preservatrice. Guérison proinpte et sûre des Econlements recents on chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris. chez Jules Ferre, pharmacien, 102 rue Richelieu, succ' de M. Brov.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean , Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté S'adresser au bureau du journal.

AVENDRE

UNE BELLE JUMENT de voiture âgée de quatre ans, taille 1 mêtre 59 centimètres.

DEUX VOITURES : phaéton et petite carriole anglaise, et harnais. S'adresser au bureau du journal.

M. LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine,

(s'arrête à Angers) omnibus-miste,

express, omnibu (s'arrête à Angers)

omnibus.

omnibus-mixte

oprinibus-mixle

express-posts.

chaj

» su

L

d ceur

lation be

Plutos Plutos Plicas

express.

APPARTEMENT

Rue du Marché-Noir.

S'adresser aux bains. ON DEMANDE un valet de

chambre, de 25 à 40 ans, sachad jardiner. Inutile de se présenter sans bons certificats ou références. S'adresser au bureau du journal.

Pendant toute la durée AVIS. de l'Exposition, aura une TABLE D'HOTE. le matin, à 11 heures, et le soir, 6 heures, au Buffet de la Gart d'Augers.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, nº 25 (Madeleine Park) Agence de commission et de locations, en rapports continuels avec les étran-

gers, maisons meublées, pensions de famille, etc.,
Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations, situature exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientele de (585)



BENZINE Rue DAUPHINE **PARIS**

DAUPHINE

Rue

PARIS

0 MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS Pour le Nettoyage des Étoffes, des Rubans et des Gants

BREVET D'INVENTION. - MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE C. COLLAS, S, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merojers et arfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifie par l'imprimeur soussigné